

Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire

**Circulaire n° 2004-
138 du 13/07/2004**

RECOMMANDATIONS

des contraintes particulières d'organisation



garantir
la sécurité
des élèves



contribuer
à l'éducation
à la sécurité

gestes et attitudes de l'enseignant




aider
prévenir
les risques



interprétations
erronées
malveillantes

Les risques liés à la nature des activités et aux conditions d'enseignement

 Étude des conditions de mise en œuvre quelque soit l'activité

 Écarter les risques objectifs d'accidents et de dommages

Les facteurs potentiels des accidents les plus graves

 environnement

 matériel

 nature des exercices proposés

Les équipements sportifs



Gymnase, piscine, autres...

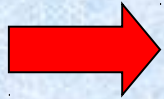
soumis à une réglementation des équipements recevant du public

connaissances des conditions d'utilisation



*Signalement toute défectuosité
au gestionnaire*

Les déplacements



Sources d'incidents d'origines diverses

*Environnement, moyens de déplacements,
non respect des règles, intervention de
personnes extérieures*

*Connaissance du Protocole national des
soins et des urgences dans les écoles
(BO Hors Série n°1 janvier 2006)*

Le cas particulier des vestiaires



Mixité des classes, préservation
de l'intimité, vestiaires séparés
Lieu de comportements agressifs,
voire maltraitance

Adopter la solution la mieux adaptée

*Intervention de l'enseignant à l'intérieur
du vestiaire si nécessaire*

*Connaissance du Protocole national des
soins et des urgences dans les écoles
(BO Hors Série n°1 janvier 2006)*

Les matériels utilisés



Deux types :

Ceux qui sont considérés comme une
composante de la pratique (ballons, agrés...)

Ceux qui servent à préserver l'intégrité physique
dans les activités (protection individuelle)

Dans ces deux cas :

Critères minima de qualité et de sécurité
définis par les instances de normalisation

Les matériels utilisés (suite)



Détournement d'usage
et non à leur défectuosité

Accès aux espaces de rangement

Responsabilité pédagogique de l'enseignant



Signalement par écrit de toute
défectuosité au gestionnaire

www.education.gouv.fr/syst/ons/publica.htm

Les exigences de sécurité dans les organisations pédagogiques

Origine des accidents



Tâches ou exercices insuffisamment adaptés aux possibilités de réalisation des élèves

Manque de précision des consignes d'organisation et d'exécution ou non respect des élèves

Activités nautiques, activités sur route et celles nécessitant le port et l'usage d'équipements de protection individuelle

Les exigences de sécurité dans les organisations pédagogiques (suite)

Les différences interindividuelles



Hétérogénéité des classes, écarts de poids, de taille, d'âge - incapacités occasionnelles ou permanentes

Manipulation d'objets ou de déplacements pouvant entraîner chocs et collisions



Prise en compte par l'enseignant de ces différences dans la conception, la mise en place et la conduite des séquences

Les exigences de sécurité dans les organisations pédagogiques (suite)

Les contacts corporels



Ne pas apporter une aide ou une parade pourrait constituer une défaillance dans l'intervention pédagogique et donner lieu à un dommage corporel important. Préserver l'intégralité physique des élèves en intervenant, en s'interposant physiquement si nécessaire, en veillant à éviter tous sévices corporels sur les élèves.

Les exigences de sécurité dans les organisations pédagogiques (suite)

Recommandations



Exigence de vigilance : l'enseignant = 1^{er} artisan de la sécurité des élèves mais également de sa propre sécurité

Exigence d'information : aborder avec les élèves les questions de sécurité et fixer les règles (comportements à adopter lors des déplacements, dans les vestiaires, respect des consignes)